



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

N°10

WWW.BIONOUELLE
AQUITAINE.COM

territoires **BIO**LOGIQUES



LE MAGAZINE RÉGIONAL DU RÉSEAU BIO DE NOUVELLE-AQUITAINE

P. 5 **DOSSIER**

AUGMENTER LES SURFACES SANS PESTICIDES :
INSTALLATION, TRANSMISSION OU CONVERSION BIOLOGIQUE ?

P. 17 **ZOOM SUR UN TERRITOIRE**

SUSCITER DES VOCATIONS AGRICOLES

édito

La parution de ce nouveau numéro de territoire bio intervient dans un contexte où l'agriculture biologique doit lutter pour sa survie. Les premiers arbitrages rendus par le ministre de l'agriculture sont défavorables aux paysans bio.

Or la Fédération Régionale des Agriculteurs bio en Nouvelle Aquitaine est aujourd'hui un partenaire essentiel dans l'accompagnement sur nos territoires à la transition écologique pour plusieurs raisons.

C'est un partenaire local, relayé par des conseillers et des administrateurs au plus près des territoires. A ce titre, le Pôle économie et territoire peut réaliser un état des lieux et proposer un accompagnement « sur mesure » du territoire et de façon dynamique.

Le thème de la transmission, installation est développé dans ce numéro. L'équation n'est pas simple, les citoyens réclament à juste titre une bio pour tous et locale, les institutions et les élus sont engagés à protéger les biens communs que sont l'eau et la biodiversité et donc de favoriser les conversions ou transmissions en bio mais des freins existent à tous les niveaux et sont alimentés par le manque de connaissance, de médiation.

Les thèmes développés dans ce numéro vous permettront de mieux identifier, la problématique, les acteurs et les actions possibles afin de dépasser ces freins.

« La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information » Albert Einstein

FRANÇOIS CASIER
RÉFÉRENT PRO. PÔLE
ÉCONOMIE ET TERRITOIRE
DE BIO NOUVELLE-AQUITAINE



Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) accompagne les collectivités dans leurs projets de développement des territoires en apportant son expertise sur l'agriculture biologique du champ à l'assiette.

Des outils concrets et des exemples d'expériences réussies sont mis à disposition des collectivités et sont là pour les accompagner à chaque étape de leur projet bio.

Retrouvez les étapes pour réussir votre projet en dernière page de ce numéro.

Pour en savoir plus sur Bio Nouvelle-Aquitaine :
05 56 81 37 70 – INFO@BIONOUELLEAQUITAINE.COM

Contactez le conseiller de votre territoire :



NORD NOUVELLE-AQUITAINE

MARIE BUARD – 06 43 83 97 83
m.buard86@bionouvelleaquitaine.com



OUEST NOUVELLE-AQUITAINE

ANTHONY PLASSAN – 06 38 20 20 68
a.plassan79@bionouvelleaquitaine.com



EST NOUVELLE-AQUITAINE

ROMAIN BADUEL – 07 77 72 01 43
r.baduel87-19@bionouvelleaquitaine.com



EST NOUVELLE-AQUITAINE

JUSTINE VERCELLOTTI – 06 08 72 23 54
j.vercellotti23@bionouvelleaquitaine.com



CENTRE NOUVELLE-AQUITAINE

LÉA CUBAYNES – 06 76 13 92 40
l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com



CENTRE NOUVELLE-AQUITAINE

DELPHINE ECOUELLAN – 06 33 01 15 40
d.ecouellan33@bionouvelleaquitaine.com



SUD NOUVELLE-AQUITAINE

NATHALIE ROUSSEAU – 07 70 67 59 52
n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.com



SUD-EST NOUVELLE-AQUITAINE

NOÉMIE SEGUIN – 06 44 07 23 17
n.seguin47@bionouvelleaquitaine.com

Contactez un conseiller spécialisé :



**TRANSFORMATION INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES**

DELPHINE ECOUELLAN – 06 33 01 15 40
d.ecouellan33@bionouvelleaquitaine.com



RESTAURATION COLLECTIVE

MARC-ANTOINE DEHOUSSE – 06 12 47 62 40
ma.dehousse@bionouvelleaquitaine.com



**ANIMATRICE LABORATOIRE D'INNOVATION
TERRITORIALE VITICULTURE (CONTRAT PRO)**

ANNE CASENAVE – 06 13 67 88 75
a.casenave33@bionouvelleaquitaine.com

sommaire

LES ACTUS DE LA BIO.....	3
MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR.....	4
DOSSIER SPÉCIAL.....	5
NOTRE CANTINE À L'HEURE DU BIO.....	15
ZOOM SUR UN TERRITOIRE.....	17



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique



• AGROBIO 47 •



• AGROBIO GIRONDE •



• AGROBIO DEUX-SÈVRES •



• AGROBIO 40 •



• AGROBIO 87 •



• VIENNE AGROBIO •



• GAB 17 •



MEMBRE DE LA FNAB





9 NOUVELLES

FICHES TERRITOIRES BIO

Communauté de Communes et coteaux de Prayssas, Tulle Agglo, Communauté de Communes Île d'Oléron, Communauté d'Agglomération du Grand Dax, PETR Coeur Entre-Deux-Mers, Bordeaux Métropole, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousine, Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Commune d'Ayan.

Les territoires de Nouvelle-Aquitaine utilisent la bio pour répondre à leurs enjeux : attractivité économique, protection de l'eau, de la biodiversité ou de la santé publique, tourisme, relocalisation des filières alimentaires... Qu'il s'agisse d'agglomérations, de bassins d'alimentations de captages ou de communes, ces fiches sont l'occasion de découvrir ce que les territoires expérimentent : l'introduction de produits bio en restauration collective, l'accompagnement de projets locaux, la valorisation du foncier et le développement de filières de proximité...



Découvrez les 21 fiches :

www.bionouvelleaquitaine.com/territoires-bio/

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE SON TERRITOIRE GRÂCE À LA VITICULTURE BIOLOGIQUE

Bio Nouvelle-Aquitaine organise un colloque à destination des collectivités des zones viticoles de la région le mardi 29 juin, au château Paloumey (Ludon-Médoc, Gironde).

Cette journée va permettre d'aborder les liens étroits entre la viticulture bio et les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux des territoires, à travers des témoignages d'experts et de collectivités ayant mis en place des projets territoriaux où la viticulture bio a toute sa place.

A la fin de la journée, les invités visiteront le château viticole converti à la bio depuis 5 ans.



Inscrivez-vous sur

www.bionouvelleaquitaine.com



LÉGUMES BIO POUR LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES, RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DE LA FILIÈRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

► Dans l'épisode " Cultiver des légumes bio pour l'industrie agroalimentaire " nous avons rencontré Marc Faugeron, agriculteur bio en Lot-et-Garonne qui témoigne de son expérience et nous explique comment mettre en place une production de légumes bio pour l'industrie : les étapes de production, les aspects techniques et économiques, la maîtrise des volumes,...

► Dans l'épisode 2 " Transformer des légumes bio en industrie agroalimentaire " Vincent Loumé, responsable des approvisionnements de l'usine de surgélation Antarctic Foods basé à Ychoux (40), évoque les contraintes d'approvisionnement (volumes, calibres, calendrier...) et les aspects contractuels.

Ces témoignages permettent de répondre à beaucoup des questions et d'appréhender les principales clés de réussite pour la construction d'une filière bio industrie locale dans le respect de chaque acteur.

Souhaitez-vous mettre en place un projet de développement de filière bio industrie sur votre territoire ?



www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/videos-rencontre-avec-les-acteurs-de-la-filiere-legumes-bio-pour-lindustrie/

en savoir +



DELPHINE ECOELLAN

TRANSFORMATION INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES

d.ecouellan33@bionouvelleaquitaine.com

SIGNATURE DU PACTE ALIMENTER NOUVELLE-AQUITAINE

Bio Nouvelle-Aquitaine est co-signataire de ce pacte, lancé à l'initiative de la Région et de l'Etat, pour une alimentation durable, locale, saine et équitable en Nouvelle-Aquitaine. Une alimentation durable qui ne peut s'envisager sans le développement de modes de production et de distribution plus sobres, plus respectueux de l'environnement et de la santé, mais aussi des produits de qualité et des circuits-courts et/ou de proximité.



Pour en savoir plus : www.entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/signature-du-pacte-



dossier

AUGMENTER LES SURFACES
SANS PESTICIDES : INSTALLATION,
TRANSMISSION OU CONVERSION
BIOLOGIQUE ?

ESPACES-TESTS AGRICOLES EXPÉRIMENTER L'INSTALLATION AGRICOLE

Si la notion de « test d'activité » est apparue au début des années 2000, cette notion n'a gagné le champ des activités agricoles que quelques années plus tard avec l'apparition des premiers espaces-tests agricoles (ETA) en 2007.

Le principe est simple : tester en conditions réelles tout en limitant le risque une activité qui exige une maîtrise technique, des investissements conséquents (foncier, bâti, matériel...) et des retours sur investissements à plus ou moins long terme.

Quand on parle d'Espaces Tests Agricoles (ETA), c'est naturellement l'exemple des ETA installation qui vient à l'esprit, avec des modèles et des stratégies qui dépendent des enjeux : la facilitation et la sécurisation des parcours d'installation, de transmission ou de conversion en bio, la relocalisation des filières alimentaires vertueuses, le plus souvent en direction de la restauration collective du territoire, l'évolution des pratiques agricoles vers l'agriculture biologique sur le territoire, etc.

DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EXISTENT, ET PEUVENT PRÉVOIR :

► **L'hébergement juridique**, qui permet au porteur de projet en test d'exercer son activité de manière légale sans création d'entreprise. Le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) permet au porteur de projet en test de conserver l'éventuel bénéfice de revenus de remplacement (allocation d'aide au retour à l'emploi, revenu de solidarité active ou prime d'activité) et de conserver l'accès aux aides à la création d'entreprise pour le moment où il s'installera à son compte (DJA, exonérations de cotisations sociales). Mais d'autres options sont possibles en fonction des contextes et des situations : exploitants à titre principal ou secondaire, cotisants solidaires, stagiaires de la formation professionnelle, CAPE...

► **L'hébergement fiscal et financier**,

► **La mise à disposition des moyens de production**, pouvant comprendre la mise à disposition du foncier, du matériel de culture, de bâtiments, et parfois de débouchés commerciaux,

► **De l'accompagnement technique** (techniques culturales, planification des rotations, etc.) réalisé par un agriculteur tuteur ou un technicien (Enseignant de lycée agricole, Groupement d'Agriculture Biologique GAB, ou Chambre d'agriculture, etc.),

► **De l'accompagnement à l'entrepreneuriat** (comptabilité/gestion, commercialisation...),

► **De l'accompagnement humain** (temps de travail, cohérence projet de vie/projet professionnel, etc.).

Sans les facilités liées à une transmission ou installation dans le cadre familial, 72 % des nouvelles installations bio se font aujourd'hui « Hors Cadre Familial (HCF) ». (source *Analyse des installations en agriculture biologique 2019* – ORAB). Pour sécuriser ces parcours d'installation l'ETA installation prend tout son sens.

LE POINT DE VUE DE LA COLLECTIVITÉ



(ENTRETIEN AVEC SABINE DAUGA, CHARGÉE DE MISSION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES)

L'initiative a émergé du constat d'un déficit de production en fruits et légumes dans les Landes. Le dispositif est spécifique car porté par le Conseil Départemental des Landes, qui propose aux collectivités locales de le déployer localement.

Plusieurs difficultés ont été rencontrées :

- les candidats sont très souvent insuffisamment avancés dans leur projet pour se tester dans ce type de dispositif, le recrutement demande donc d'écarter nombre d'entre eux pour les orienter vers des formations par exemple ;
- l'anticipation sur la disponibilité en foncier local mérite d'être initiée rapidement pour préparer la sortie de test et l'installation des futurs maraîchers ;
- l'accès à l'eau est un pré-requis indispensable ;
- au-delà de l'intérêt de connaître le potentiel agronomique du sol pour la production maraîchère, il peut être important de connaître l'historique des parcelles lorsqu'elles ont été exposées à des polluants dans le cas de la réhabilitation de foncier. C'est une situation à laquelle s'est heurté le Conseil Départemental des Landes.

ETAL40 est encore en phase d'expérimentation, avec une seule année de retour d'expérience, mais certains résultats sont observables :

- un des couvés va quitter son site de test en fin d'année pour s'installer sur une structure déjà existante, ce qui est un succès pour les partenaires ;
- l'accompagnement technique est pertinent et bien dimensionné en fonction des profils ;
- la CUMA Maraîchage 40, créée pour le dispositif d'espace-test, commence à se développer auprès des maraîchers landais.



Les territoires peuvent ainsi s'intéresser au dispositif d'Espace Test Agricole par des entrées différentes, allant du simple dispositif de soutien à l'installation (ETA de Marmande), à une vraie stratégie de conversion bio des exploitations comme pour Douaisis Agglo.

Le test sert aussi aux collectivités en leur donnant l'occasion de toucher du doigt les difficultés rencontrées par les producteurs qui souhaitent s'installer ou se convertir en agriculture biologique.

Dans la plupart des situations, les projets d'Espaces Tests Agricoles ont vocation à favoriser l'installation ou à augmenter l'approvisionnement local et bio des établissements de restauration collective. Les témoignages montrent que le dispositif remplit sa fonction de lieu d'expérimentation pour des porteurs de projets hors cadre familial en leur permettant de consolider ou de faire évoluer leur projet.

Le dispositif demande en revanche d'engager du temps et des budgets qui peuvent être conséquents pour un impact qui reste limité en matière de développement de la production biologique ou d'installation agricole sur un territoire : ils représentent ainsi en France environ 0,2 % des installations/transmissions et agissent en moyenne sur moins de 0,25 % des productions des territoires.

Il est important d'avoir également à l'esprit que la réponse à des enjeux plus larges - pollution par les pesticides, préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité ou relocalisation de l'alimentation par exemple - requiert d'investir le champ agricole dans son ensemble, et particulièrement les grandes filières agricoles : céréales, élevage ou viticulture selon les territoires. Certains projets d'Espaces Tests Agricoles peuvent être orientés vers les grandes cultures ou vers l'élevage, comme c'est le cas sur le Douaisis mais la plupart des collectivités concentrent leurs efforts sur des projets d'espaces tests installation en maraîchage qui auront un faible (voire très faible) impact sur l'alimentation du territoire, la qualité de l'eau ou le changement de pratiques des producteurs les plus impactant pour les ressources. Elles courent alors le risque de délaisser les situations agricoles qui posent vraiment question au regard des enjeux, en laissant de côté les 95 % de l'agriculture qui ne sont pas couverts par ces projets.

La plus-value du dispositif est majorée dans les cas où l'espace-test est l'un des volets d'une politique agricole qui le met en cohérence avec les enjeux du territoire. La qualité de l'accompagnement, la motivation des candidats retenus ainsi que le dialogue permanent entre les acteurs tout au long des projets sont également déterminants.



Sources :

- Analyse des installations en agriculture biologique. Réalisée dans le cadre de l'observatoire régional AB (ORAB) et de l'observatoire régional installation-transmission. 2019
- RENETA, Réseau National des Espaces-Tests Agricoles
- Territoires Biologiques : Du foncier public pour tester les grandes cultures en bio, Douaisis Agglo, Surprime conversion bio Douai
- Agrobio 40, Cédric Hervouet, conseiller technique maraîchage
- Yann Leconte et Pauline Pellegrini (entretien)
- Agrobio 47, Noémie Seguin, conseillère territoires (entretien)
- Fiche-Dispositif-IAE
- Bios Hauts de France, Hélène Plumart, conseillère technique grandes cultures (entretien)
- Fiche_valorisation_Zone_test_du_Raquet-VF_-2020

Exemple de la Couveuse bio de Marmande

Les élus de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération (VGA) ont eu connaissance du dispositif d'espace-test agricole en 2011, et ont souhaité mettre en place une couveuse locale, afin de faciliter les installations sur le territoire. La mairie de Marmande met alors 15 ha à disposition, avec deux zones différentes.

Un pôle solidaire maraîchage biologique de 1,5 ha est créé, et l'association Solincité en assure la gestion, autour d'un jardin pédagogique et d'un jardin d'insertion.

Les 13,5 ha restant sont mis à disposition de la SAS Graines, qui installe en 2013 un premier couvé en céréales. Mais cette surface ne sera pas suffisante pour développer une activité en grandes cultures, et la Couveuse bio de Marmande se réoriente vers le maraîchage bio avec 4 espaces dédiés (1 ha et 1 000 m² de serres par personne). Les premiers couvés arrivent en 2015, et un bâtiment est construit en 2016. VGA met à disposition tout le matériel en location ou location-vente.

Le dispositif rencontre plusieurs écueils :

- le recrutement des candidats a sans doute été trop peu sélectif ;
- la structure d'accompagnement initiale (SAS Graines) était géographiquement éloignée de la couveuse, ce qui n'a pas permis de suivre correctement les couvés sur le plan technique. L'accompagnement se résume, aujourd'hui, au bénévolat de quelques agriculteurs impliqués dans la démarche.

Les premiers testés quittent la couveuse à partir de 2018, et certains commencent à s'installer. Un seul s'installera sur VGA, les autres partiront en Gironde. Peu d'entre eux sont, aujourd'hui, installés sur des exploitations pérennes, certains ayant même choisi une voie différente.

Les résultats sont donc mitigés et ont interrogé la communauté d'agglomération VGA :

- les entrepreneurs testés s'installent difficilement de manière pérenne après leur passage en couveuse. L'accès au foncier local est fréquemment évoqué mais ce n'est pas la seule raison ;
- VGA, lauréate en 2020 d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE), dont l'une des actions sera la mise en place d'un parcours de formation et d'installation à l'agriculture biologique sur le territoire, souhaite aujourd'hui réorienter le projet, en terme de gouvernance, pilotage, et de recrutement des couvés. A cette fin un groupe de travail se met en place, réunissant des acteurs locaux, tels la SAFER, Terre de liens, le réseau bio étant également pressenti pour contribuer.



Exemple de l'ETAL40® Espace-test agricole landais 40

Avec le déploiement de sa plateforme Agrilocal40, le Conseil départemental des Landes a identifié un déficit de production en fruits et légumes bio sur le territoire, et a souhaité la favoriser pour permettre un approvisionnement alimentaire de proximité et de saison, à destination de la restauration collective et des citoyens. C'est ainsi qu'est né le dispositif Agrilocal40.

Les discussions entre le Conseil départemental des Landes, la Chambre d'agriculture des Landes, Bio Nouvelle-Aquitaine (Agrobio 40), la FDCUMA 640 (Fédération des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole des départements 40 et 64), la CUMA Maraîchage 40 (créée à cette occasion), l'ALPAD, l'EPLEFPA des Landes, les MFR des Landes, et la couveuse Envolea ont débuté en 2017, et les premiers couvés sont arrivés en 2019. L'espace-test est aujourd'hui en fonctionnement et adhérent du réseau national RENETA.

Les candidats doivent avoir un projet professionnel en maraîchage, avoir déjà capitalisé de l'expérience, mais aussi avoir un apport financier permettant d'engager les premières dépenses (semences, plants, petit matériel, etc...). Ils sont sélectionnés par un comité composé des différents partenaires.

Ce dispositif regroupe aujourd'hui deux lieux de tests d'activité (2 x 2 places), l'un se situant sur du foncier public, l'autre chez un producteur bio qui met des terres à disposition. Trois de ces quatre places sont actuellement occupées.

Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie :

- d'un hébergement juridique, administratif et fiscal via un contrat CAPE de 3 ans maximum ;
- de la mise à disposition gratuite et temporaire de terrains (1,5 ha) et d'équipements agricoles mutualisés (serres 600 m², système d'irrigation, microtracteur, planteuse, broyeur...) au sein de la CUMA Maraîchage 40 ;
- d'un accompagnement personnalisé technique et humain via les différents partenaires. L'accompagnement technique à la production est individuel et dégressif avec les années (d'abord 12j, puis 6j, puis 3j). Les couvés bénéficient également d'un programme de formation technique adapté, sur la planification, l'irrigation, la fertilisation, la lutte contre les ravageurs, etc.

Les premiers couvés étant entrés en 2019, ils sont au maximum dans leur 2nde année de test d'activité. Les entrepreneurs en test peuvent continuer à bénéficier de leurs minimas sociaux et bénéficient de la rémunération complémentaire liée à la vente de leur production. Une part importante de la production est commercialisée en vente directe, à la ferme ou via des AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne), mais aussi en magasins spécialisés et en restauration collective, même si ce débouché reste aujourd'hui très minoritaire.

Le Conseil départemental des Landes réfléchit, aujourd'hui, non seulement à déployer plus largement ETAL40 en maraîchage bio, mais également à diversifier le dispositif sur d'autres types de productions.

ENTRETIEN AVEC YANN LECONTE ET PAULINE PELLEGRINI, EN TEST SUR L'ETAL40 DE MIMIZAN



Yan et Pauline sont aujourd'hui en test de leur activité de production et vente de légumes bio. Ils sont tous deux en reconversion professionnelle. Après un BPREA à distance en 2019, ils arrivent sur l'ETAL40 début 2020, sur des terres mises à disposition par un agriculteur. La totalité de la surface disponible est en culture, et le couple commercialise sa production (une trentaine de légumes déjà) en vente directe sur un marché (avec d'autres maraîchers du secteur), auprès des restaurateurs, en magasins spécialisés, dans une AMAP (une vingtaine de paniers), et ont un projet en cours auprès d'un établissement de restauration collective.

► **Les inconvénients** selon eux de ce dispositif : il y en a peu, peut-être quelques contraintes en terme d'organisation, car ils doivent rendre compte régulièrement de leurs avancées aux partenaires.

► **Les avantages** : Il était très difficile de trouver du foncier sur le secteur, ETAL40 leur permet de commencer à s'implanter. Ils sont très satisfaits de l'accompagnement par les différents partenaires, tant au niveau de la gestion que de la production. Le fait d'être installé sur les terres d'un agriculteur faisant partie d'un tissu local très dynamique, et qui les accompagne beaucoup est un plus. L'ETAL40 les a autorisés à réellement se tester, et donc commettre des erreurs (ex pour l'irrigation) qui leur auraient sans doute coûté très cher en conditions réelles.



ETAL40
ESPACES TESTS AGRICOLES LANDAIS





Exemple de la Zone Test du Raquet

Après une large concertation territoriale sur le thème de l'agriculture biologique en 2014, Douaisis Agglo porte BIOCAD, une politique volontariste de développement de l'agriculture biologique. La bio est en effet très peu développée sur le département avec seulement 1 % de la SAU en bio, la dominance des productions de grandes cultures et légumes de plein champ (pommes de terres) et l'élevage laitier sur des modèles conventionnels intensifs. Un des freins identifié pour le passage en bio des agriculteurs est la prise de risque sur leurs propres parcelles. En 2016, à l'occasion de l'aménagement de l'éco-quartier du Raquet situé dans une aire de captage d'eau potable Douaisis Agglo décide donc d'affecter douze hectares de terrains en attente d'urbanisation pour permettre aux agriculteurs de la zone de tester la bio. Dans cette région à forte concurrence foncière, de nombreux candidats répondent à l'appel à candidature et 3 exploitants sont retenus pour se tester sur 3 parcelles de 4 ha : deux agriculteurs en polyculture et élevage de bovins viande (installés en GAEC), et deux double-actifs en pré-installation (liés à des fermes en grandes cultures conventionnelles existantes).

Les parcelles sont mises à disposition via un contrat de prêt à usage annuel et renouvelable, la certification en agriculture biologique restant à la charge des candidats. Les terres entrent en conversion en 2018, et les testés bénéficient d'un accompagnement collectif et technique de Bio en Hauts-de-France et de la Chambre d'agriculture locale.

Le premier projet prévoyant un travail en collectif, les producteurs se mettent d'accord pour débiter par de la luzerne, qui peut être valorisée par les éleveurs, et permet d'assainir les terres, qui sont restées non cultivées pendant 2 ans. Un des producteurs a commencé à tester des cultures annuelles dès la 2^{ème} année, alors que les deux autres sont restés en luzerne, avant d'entamer des essais en cultures annuelles innovantes en 3^{ème} année (2020 donc, en partenariat avec Terres Innovia). Les résultats sont mitigés, les essais en colza et soja ayant été peu concluants, mais le semis de pois chiches fut un succès.

Trois ans après le début de l'expérimentation, deux des agriculteurs intégrés au dispositif qui avaient besoin d'organiser collectivement certains travaux sont à l'origine de la création d'une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun), Orgaterre, qui profite aux agriculteurs bio et conventionnels du territoire. Mais surtout, le dispositif a eu un impact significatif sur la conversion bio puisque les trois agriculteurs qui ont testé le mode de production biologique sur la Zone du Raquet ont converti 300 ha en bio.

Pour tous, c'est une bonne opportunité, les seuls frais engagés étant des frais de semences et de travail du sol. En cas d'échec d'une culture en bio, l'impact économique est minime.

Au-delà de cette zone-test Douaisis Agglo permet aux agriculteurs du territoire qui souhaitent passer en bio de bénéficier d'aides spécifiques :

- l'ATPEA : Aide aux Très Petites Entreprises Agricoles, ouverte en 2010 (régime d'aide des minimis) ;
- une surprime à la Conversion « Tremplin Bio en Douaisis » (régime d'aide des minimis) ;
- une aide à la création de CUMA.

Cette zone test devant à être urbanisée dans quelques années, Douaisis Agglo cherche aujourd'hui à renouveler l'expérience sur d'autres terres du territoire.

en savoir +



NATHALIE ROUSSEAU
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 40
n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.com



LA TRANSMISSION AGRICOLE, UN ENJEU SUR LES TERRITOIRES POUR DÉVELOPPER DES SURFACES SANS PESTICIDES

LA TRANSMISSION AGRICOLE, DE QUOI PARLE T'ON ?...

Dans le milieu agricole, transmettre est un passage difficile qui implique une certaine responsabilité pour le cédant, car il a souvent construit tout un projet de vie autour de son exploitation. Mais c'est aussi une rencontre humaine, celle de deux projets de vie, nouveaux pour le cédant(s) et le(s) repreneur(s). Il faut alors faire coïncider les attentes et les projets des deux parties en s'adaptant au contexte local de l'exploitation.

C'est une étape complexe car transmettre, ce n'est pas seulement une question de vente ou de viabilité économique.

► **Pour le cédant**, il s'agit de trouver le bon équilibre entre évaluer la faisabilité du projet du (des) repreneur(s) et laisser place au changement. Le cédant a ici un rôle déterminant pour repérer les points de vigilance, tout en laissant la porte ouverte à de nouvelles pratiques.

► **Pour un territoire**, c'est l'occasion d'agir en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement, résiliente face au changement climatique et puissance économique non délocalisable. Mais c'est aussi la garantie de conserver des interlocuteurs concernés par la majeure partie de l'espace dont ils ont la charge. Si on imagine des espaces agricoles aux mains d'investisseurs qui ne résident pas sur place, de quelle manière se sentiront-ils concernés par les conséquences de leurs pratiques sur le territoire qu'ils exploitent ?



Tous les acteurs des territoires concernés

Agriculteurs, organisations professionnelles agricoles, collectivités, citoyens, tous les acteurs de la transmission ont aujourd'hui une responsabilité pour convaincre les agriculteurs de se préparer à transmettre, dans les conditions les plus favorables pour le territoire.



Le rôle des organisations agricoles

Plusieurs organismes agricoles accompagnent les projets de transmission agricole.

► **Les Points Accueil Installation Transmission (PAIT)** présents dans chaque département, sont des services délégués de l'Etat (DRAAF) et des Conseils régionaux, souvent confiés aux Chambres d'agriculture qui en assurent l'hébergement et l'animation. Ils permettent d'accueillir, informer et orienter tous les agriculteurs qui s'interrogent sur la cessation de leur activité et la transmission de leur exploitation avec un repreneur identifié ou non, dans le cadre familial ou hors du cadre familial.

► **Les SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)** réalisent un observatoire du marché foncier rural et des études foncières, achètent et gèrent des biens agricoles, forestiers et ruraux, attribuent les biens acquis à des candidats, privés ou publics, dont les projets s'inscrivent dans les politiques publiques locales. Les SAFER peuvent administrer des Conventions de Mise à Disposition (CMD) qui permettent de réserver du foncier en le confiant momentanément à l'usage d'un exploitant dans l'attente d'une reprise par un candidat pour garantir la cohérence et la faisabilité d'un projet d'installation.

► **Le réseau Inpact (INItiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale)** accompagne des porteurs de projets généralement plus alternatifs et publie des témoignages de transmissions réussies, Inpact dispose également d'un carnet d'adresses de cédants et de candidats à l'installation.

► **L'association Terres de Liens** collecte de l'épargne citoyenne pour acheter du foncier agricole qui est ensuite loué à des candidats à l'installation moyennant la certification des parcelles en agriculture biologique. Les organisations agricoles accompagnent cédants et repreneurs pendant parfois plusieurs années, et mobilisent les mesures d'incitation économiques ou fiscales proposées par l'Etat, l'Europe ou les Régions.



LES CONSTATS SONT GRAVES : MALGRÉ LES DISPOSITIFS EXISTANTS, DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DISPARAISSENT CHAQUE ANNÉE EN GRAND NOMBRE

En Nouvelle Aquitaine, et c'est la tendance partout en France, le taux de renouvellement des exploitations est de 50-60 %, ce qui signifie que la moitié des exploitants qui partent à la retraite ne trouvent pas de successeur direct. La poursuite de la baisse du nombre de chefs d'exploitations montre l'ampleur du phénomène. On est en train d'assister à une véritable hémorragie de l'agriculture qui se vide de ses exploitants à une vitesse considérable.

On estime que 45 % des exploitations et des actifs agricoles auront disparu en 2026 (CESE 2020).

D'après Eric Ferre, Responsable du Pôle Transmission des Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres et de Charente -Maritime :

« Le renouvellement générationnel est entré dans une phase complexe : il y a encore une dizaine d'années, nous étions sur un processus de remplacement familial avec une forte dimension familiale et patrimoniale et une cessation progressive et sereine pour le cédant.

Désormais, avec le défaut de successeurs parmi les fils et filles d'agriculteurs, la transmission est davantage subie par les cédants. Globalement, on observe que la proportion de porteurs de projets devient inférieure aux offres de reprise de fermes avec l'apparition de nouveaux profils de repreneurs.

Au-delà du renouvellement, on observe également une évolution de la **manière de travailler en agriculture** : il y a quelques années, les agriculteurs travaillaient essentiellement à temps plein, ce qui n'est plus nécessairement le cas aujourd'hui.

Sans repreneurs, le nombre d'exploitation diminue et donc les productions agricoles également, ce qui a des **répercussions sur les filières**, comme ça commence à être le cas pour la filière ovine par exemple. A l'inverse, la stratégie des filières qui encouragent l'agrandissement des exploitations peut aller à l'encontre de la facilité de transmission des exploitations. C'est le cas dans la filière laitière par exemple, où les logiques d'optimisation de collecte favorisent les grandes exploitations et les sociétés, dont le rachat de parts sociales devient parfois impossible pour un jeune candidat, à plus forte raison lorsqu'il est Hors Cadre Familial.

Les territoires peuvent contribuer de plusieurs manières :

► **En favorisant l'anticipation du cédant** : cinq années sont en moyenne nécessaires pour préparer la transmission et travailler l'attractivité de l'exploitation : imaginer les potentiels de l'exploitation en projetant l'activité dans un futur probable et pas uniquement à l'instant « t », vente ou non de la maison d'habitation, maîtrise ou non du foncier, bâtiments évolutifs ou non... La dimension sociale est également importante pour les nouveaux profils de repreneurs : quel environnement à proximité de l'exploitation ? Y a-t-il des services de proximité, quel est le bassin d'emploi ?...

► **En travaillant sur la mise en valeur du potentiel des exploitations déjà existantes** : en voulant à tout prix installer de nouveaux maraichers bio, par exemple, certaines collectivités oublient parfois de prendre en compte les exploitations déjà existantes et peuvent bloquer certaines initiatives de leur part. Des initiatives peuvent pourtant naître en accompagnant les exploitants en place vers le changement avant d'en installer de nouveaux.

► **En accompagnant les conversions bio et en expliquant le projet du territoire aux repreneurs mais également aux cédants** : la pédagogie peut être nécessaire pour expliquer les nouveaux enjeux et replacer le système agricole dans le contexte territorial. La démarche ne va pas nécessairement de soi pour les agriculteurs en âge de céder.

► **En faisant de l'animation locale**, en créant des espaces de discussion entre cédants et repreneurs où la collectivité a un vrai rôle de médiateur. Elle peut alors faciliter les échanges avec accueil et bienveillance.

► **En activant plusieurs leviers**, financiers, réglementaires, positionnement politique.. Bien que restreintes par les règles européennes de notification des aides directes, les collectivités peuvent aussi déclencher des aides dans le cadre De Minimis.

Si dans les 10 prochaines années les transmissions agricoles n'ont pas lieu, l'agriculture risque d'être profondément modifiée et avec elle, les territoires : moins d'agriculteurs implique un agrandissement et probablement une simplification des exploitations par manque de main d'œuvre, moins de richesses créées et des exploitations moins résilientes. Les centres de décision seront également modifiés en raison de la diminution voire la disparition de sièges d'exploitations sur certaines communes. »





CERTAINES COLLECTIVITÉS COMMENCENT À AGIR SUR LE SUJET DE LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

En complément des organisations agricoles, certains territoires commencent à établir un recensement des gisements fonciers potentiels, des fermes à céder, et à organiser la mise en relation des cédants et des repreneurs.

La plus-value de l'intervention des collectivités se trouve dans leur capacité à mettre en commun les informations des différents réseaux compétents (Safer, PII, Terre de Liens, structures du réseau Inpact, réseaux sociaux, notaires, pôle Emploi, centres de gestion ...), d'y donner une cohérence et une meilleure visibilité.

Dans le Puy de Dôme par exemple (Combrailles), des formations à destination des cédants sont mises en place.

D'après Stéphanie VIUSA-CAMPS, animatrice du réseau agricole Combrailles au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles, la réalisation des diagnostics agricoles sur la situation est une bonne idée, mais cela n'est pas suffisant ; l'animation reste essentielle pour pouvoir faire émerger des solutions.

La question agricole doit être portée politiquement, mais pas séparément des autres thématiques : il est nécessaire d'associer les questions d'agriculture aux enjeux d'urbanisme, d'alimentation, de développement économique, en prenant conscience de l'importance de l'agriculture dans les dynamiques économiques locales.

Elle indique aussi l'importance des documents d'urbanisme : lorsque les terres agricoles sont placées en zones naturelles, il est plus compliqué d'installer des infrastructures et donc d'agir. Une étude de transmissibilité des bâtiments peut être nécessaire.

DE NOUVELLES AMBITIONS À LA HAUTEUR DU DÉFI

Aujourd'hui, les dispositifs existant s'appuient sur les repreneurs qui font la démarche de se manifester mais ils sont insuffisamment nombreux pour compenser le flux des départs d'exploitants. Il faudrait pouvoir mobiliser davantage de candidats, ce qui suppose de les recruter en dehors du monde agricole et de ceux qui font spontanément la démarche de le rejoindre. Ceci signifie d'aller chercher de potentiels candidats dans les autres secteurs d'activités (commerce, artisanat, services, etc) pour les amener vers l'agriculture.

Les actions dans ce sens sont rares ou inexistantes et un énorme retard a été pris. Le métier d'agriculteur reste encore peu accessible et peu attractif. Au-delà des aspects pratiques, financiers juridiques ou réglementaires, **susciter de nouvelles**

vocations pour les métiers agricoles et montrer aux jeunes générations que les métiers agricoles ont de l'avenir est désormais une urgence si on veut endiguer la crise des vocations qui sévit au sein du monde agricole lui-même.

Le panorama des candidats à l'installation montre que le profil des projets candidats est largement différent de la structure des exploitations à transmettre.

Les projets en agriculture biologique sont nettement plus représentés parmi les candidats à l'installation que parmi les fermes à céder, les projets sont davantage multiformes avec une dimension collective liée non seulement au partage du risque et de l'astreinte mais aussi et c'est nouveau, au goût du contact humain dans une vision positive du lien social entre associés. Ceci implique forcément de re-questionner le modèle des fermes à céder pour ouvrir des possibilités d'évolution qui peuvent être significatives.

Dans ce contexte, les exploitations biologiques sont également concernées par des départs massifs à la retraite, ce qui pose par ailleurs la question de la continuité des aides publiques investies. Cependant, leur taille souvent plus humaine, leur santé financière ou leur plus grande ressemblance avec les projets des repreneurs en font des fermes plus attractives et au bout du compte plus facilement transmissibles.

en savoir +



DELPHINE ECOELLAN
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 33
d.ecouellan33@bionouvellequitaine.com



MARIE BUARD
REONSABLE PÔLE ECONOMIE &
TERRITOIRES
m.buard86@bionouvellequitaine.com



ACCOMPAGNER LES CONVERSIONS POUR AUGMENTER LES SURFACES BIO

LA NOUVELLE-AQUITAINE SE PLACE AU 2^{ÈME} RANG DES RÉGIONS FRANÇAISES EN NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET EN SURFACES AGRICOLES ENGAGÉES EN BIO EN 2019. CETTE POSITION ENCOURAGEANTE S'EXPLIQUE PAR DES DYNAMIQUES PARFOIS COMPLEXES, QUI MÉRITENT D'ÊTRE ANALYSÉES AVEC SOIN. C'EST NOTAMMENT LE RÔLE DE L'ORAB (OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE), PILOTÉ PAR INTERBIO NOUVELLE-AQUITAINE EN PARTENARIAT AVEC BIO NOUVELLE-AQUITAINE ET LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE.

Katell Petit, coordinatrice de la plateforme conversion bio Nouvelle-Aquitaine et référente conversion au sein de l'ORAB, revient avec nous sur ces dynamiques.



Avant toute chose, rappelons qu'en 2019, l'agriculture bio de la région représente environ 290 000 hectares, soit 7,4 % de sa surface agricole utile régionale. Les situations sont évidemment contrastées d'un territoire à l'autre. Aujourd'hui, 3 départements dépassent les 10 % de la SAU en bio et conversion : le Lot-et-Garonne, la Dordogne et la Gironde.

Un premier regard sur les évolutions récentes nous montre que si la croissance est constante depuis 2008, une accélération a été amorcée en 2018, puis confirmée entre 2018 et 2019. Sur la période, on constate ainsi les dynamiques suivantes :

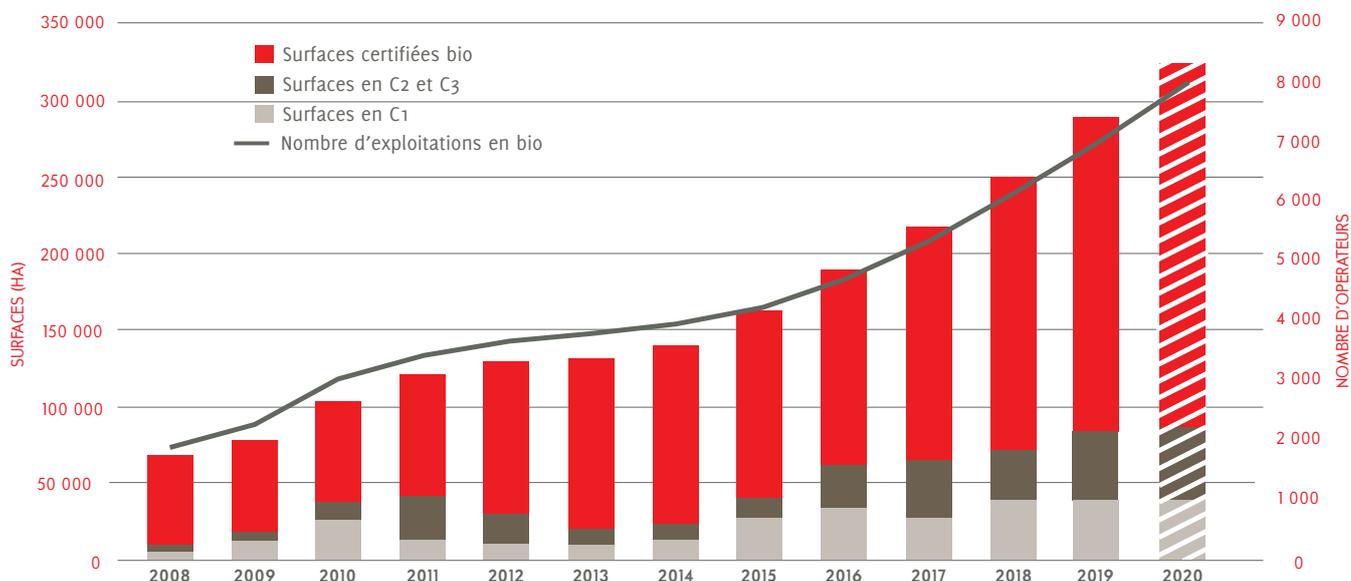
- + 16 % de surfaces cultivées en bio (certifiées ou en conversion) ;
- + 14 % d'exploitations certifiées en bio.

Les progressions de surfaces les plus importantes entre 2018 et 2019 sont constatées :

- en Charente-Maritime, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Lot-et-Garonne pour les surfaces certifiées bio ;
- en Gironde et Deux-Sèvres pour les surfaces en conversion.

Cette tendance très positive concerne toutes les productions, mais des situations particulières sont malgré tout notables. C'est par exemple le cas de la très forte croissance des conversions sur le vignoble bordelais. Les productions fruitières en AB bénéficient également d'évolutions très favorables, avec une part de bio dans la SAU totale historiquement forte et un gain majeur depuis 2016.

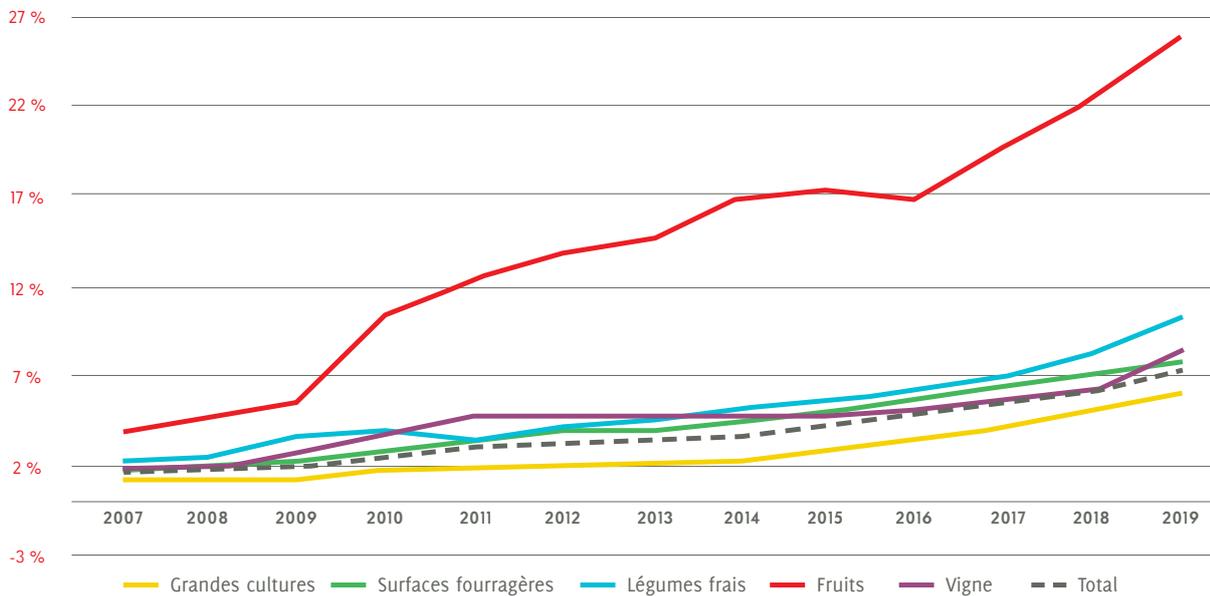
Evolution du nombre d'exploitations, d'opérateurs et des surfaces en mode de production biologique en Nouvelle-Aquitaine



Source : données Agence Bio / Organismes certificateurs, traitement Observatoire régional de l'agriculture biologique (ORAB) Nouvelle-Aquitaine



Evolution de la part des surfaces bio dans les superficies totales en Nouvelle-Aquitaine de 2007 à 2019



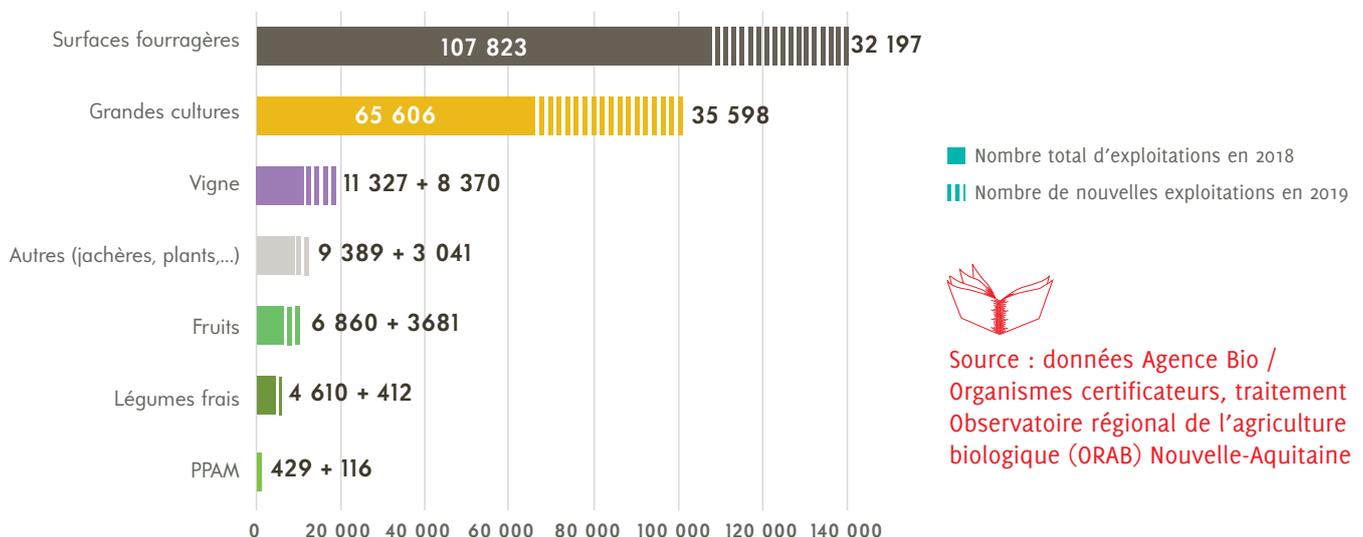
Source : données Agence Bio / Organismes certificateurs, traitement Observatoire régional de l'agriculture biologique (ORAB) Nouvelle-Aquitaine

On remarque que les grandes cultures et les surfaces fourragères sont les productions dont la part de bio dans la SAU totale est la plus faible en 2019 : respectivement 6 % et 7,8 %. Pour autant, il s'agit des productions qui représentent la grande partie des surfaces bio : 83 % en 2019. Ce constat découle notamment des SAU moyennes exploitées par type de production, lesquelles sont globalement beaucoup plus importantes sur les fermes spécialisées en élevage ou en grandes cultures. L'analyse de l'évolution par rapport à 2018 nuance légèrement cette tendance sans pour autant la remettre en question : les dynamiques de conversions les

plus fortes concernent les vignes, avec une progression de surfaces en C1 (1^{ière} année de conversion) de 117 %, les fruits à coque (+ 86 %) et les légumes secs (+ 47 %).

Ainsi, si les fruits et légumes bio sont d'indéniables produits d'appel pour les consommateurs, les productions qui engagent la grande masse des surfaces en agriculture biologique restent les Grandes cultures et l'élevage d'herbivores. Lorsqu'on cherche à influencer la qualité de l'eau par exemple, ce sont aussi les productions à surveiller attentivement.

Surfaces bio (certifiées + conversion) par production végétale en 2019



Source : données Agence Bio / Organismes certificateurs, traitement Observatoire régional de l'agriculture biologique (ORAB) Nouvelle-Aquitaine



Il est par ailleurs intéressant de mettre en lien la contribution des différences productions aux surfaces globales en AB avec les dynamiques constatées au niveau des fermes. En effet, pour celles spécialisées en grandes cultures, surfaces fourragères et viticulture, la grande majorité des engagements passent par une conversion. Pour les productions de légumes/maraîchage et PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), qui ne concernent en définitive qu'une petite partie des surfaces, l'engagement découle le plus souvent d'un projet d'installation.

Aussi, même si les projets de conversion et d'installation sont tous deux cruciaux dans le développement de l'agriculture biologique, ce sont à l'heure actuelle surtout les conversions qui tirent les surfaces globales vers le haut. Cette conclusion n'est pas toujours intuitive, mais elle doit être prise en compte dans les stratégies territoriales en faveur d'une transition agricole globale.

Conscient de l'enjeu, Bio Nouvelle-Aquitaine s'est historiquement engagé pour accompagner la conversion des fermes vers l'agriculture biologique. Un panel complet d'outils est ainsi proposé aux agriculteurs conventionnels. Lorsqu'elles concernent des producteurs situés sur des périmètres de production d'eau potable ou sur des Contrat Milieux aquatiques, les actions sont souvent financées par les acteurs publics et donc très peu onéreuses et souvent gratuites pour le producteur :

- ▶ **Diagnosics de fermes** : leur vocation est de dresser l'état des lieux sur la ferme et d'identifier le chemin à parcourir pour une conversion en AB. Il permet de mettre en avant les atouts et faiblesses de la ferme dans cette optique, et d'amorcer quand c'est nécessaire un suivi plus poussé et / ou continu ;
- ▶ **Simulations technico-économiques** : elles permettent de compléter le diagnostic avec une analyse poussée du système technico-économique de la ferme. Les incidences de la conversion à l'AB sont notamment évaluées par une mise en situation sous forme de simulation. La restitution à l'agriculteur va jusqu'au calcul de son excédent brut d'exploitation ;
- ▶ **Accompagnement technique individuel** : il apporte aux agriculteurs ayant été diagnostiqués dans le cadre d'une conversion à l'AB et aux agriculteurs déjà en certification

bio un accompagnement technique sur la durée, afin de les conforter dans leurs choix et pérenniser leurs systèmes d'exploitation ;

▶ **Journées techniques** : leur but est de lever les a priori sur le mode de production biologique en informant les agriculteurs conventionnels au travers de visites de fermes biologiques et de réunions d'information. Parfois organisées en lien avec les opérateurs locaux (coopératives, transformateurs,...), elles apportent des informations sur les filières biologiques, les débouchés existants, les aides à la conversion, les techniques, la réglementation, les démarches administratives...

Bio Nouvelle-Aquitaine a également développé une réponse plus globale à l'ambition de développer les conversions au sein des territoires volontaires. Sa méthode, OPAAL (Outil Pour l'Adaptation à l'Agriculture Locale), a été conçue sur le postulat que chaque agriculteur conventionnel est susceptible de se convertir à l'agriculture biologique. Les incitations nécessaires peuvent toutefois différer fortement d'un agriculteur à l'autre, et méritent ainsi d'être appréhendées de manière fine.

Face à cela, la méthode OPAAL prend la forme d'entretiens individuels dont découle une analyse sociologique ainsi qu'une compréhension générale des dynamiques locales (filières,...). Réalisée à l'échelle d'un territoire cohérent, et complétée par des ateliers avec le monde agricole et les élus locaux, elle permet d'identifier les actions à mettre en œuvre sur ce territoire, de façon à mobiliser les agriculteurs dans une démarche de changement de pratiques. Un rapport final identifie clairement les freins et leviers, et formule des préconisations selon plusieurs scénarios envisageables.

Avec les différents outils individuels et collectifs détaillés ci-dessus, OPAAL est un vrai facteur de changement et de mobilisation pour les territoires.

A Angoulême, La Rochelle ou dans les territoires du sud des Landes par exemple, la méthode a encouragé les élus à revoir la stratégie et même l'ambition du programme d'actions agricole pour toucher une bien plus large proportion d'agriculteurs. Les études avaient en effet mis en évidence que les actions de la collectivité laissaient parfois de côté 80 % des agriculteurs - donc des surfaces agricoles - et répondaient de manière marginale aux enjeux du territoire. Mieux ciblées en direction des profils majoritaires, les politiques locales agricoles prennent davantage d'ampleur avec un portage mieux assumé et une légitimité renforcée.



en savoir +



ROMAIN BADEL
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 87
r.baduel87-19@bionouvelleaquitaine.com



mieux comprendre pour mieux agir

TRANSMISSION DES FERMES ENTRE TRAVAIL ET FORMATION

PARMI LES LEVIERS QUI PERMETTRONT, DEMAIN, D'AUGMENTER LES SURFACES SANS PESTICIDES SUR LES TERRITOIRES, NOUS SAVONS QUE LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS VA CONSTITUER UN ENJEU DANS LES ANNÉES À VENIR. CET ARTICLE REPREND QUELQUES FONDAMENTAUX DU SUJET, À PARTIR DE LA THÈSE DE FANNY CHRÉTIEN SOUTENUE EN 2015 SUR « AGRICULTEURS ET APPRENANTS AU TRAVAIL, LA TRANSMISSION PROFESSIONNELLE DANS LES EXPLOITATIONS AGROBIOLOGIQUES ».

On ne peut ignorer le contexte qui entoure la question de la transmission des exploitations agricoles et les clivages inédits qui brouillent les positions établies dans le monde agricole. La transmission agricole met en scène différentes générations d'agriculteurs qui entretiennent des rapports différenciés au métier, ses principes et ses gestes, mais aussi à la citoyenneté par exemple, qui peut mettre en doute leur professionnalité. La transmission professionnelle agricole n'est pas seulement une question juridique ou financière, les cédants transmettent non seulement des moyens matériels, organisationnels et humains, des ressources, mais aussi un ensemble de prescriptions et de valeurs. En outre, la transmission ne peut pas se faire selon un script très précis entre un cédant et son repreneur puisque l'aléa est une des principales caractéristiques de ce métier.

Pour ne parler que de ce qui se passe en milieu de travail, c'est-à-dire au cœur de l'exercice du travail entre des agriculteurs expérimentés et des repreneurs qui cherchent à s'installer, plusieurs éléments sont en question :

- la place et le statut, le niveau de décision, les rôles et responsabilités de chacun ;
- la construction d'un compromis sur ce qui fait professionnalité ;
- les garanties d'engagement, de conformité ou de compétences ;
- la mise à l'épreuve de l'un par l'autre et réciproquement à l'occasion d'activités transmissives de travail ;
- la mise en garde ou l'encouragement qui sont des manières de situer le repreneur dans un champ de possible ;
- l'appropriation de l'organisation du travail, des buts, des critères de choix professionnels et des conditions d'exécution.

A première vue, la transmission se situe entre travail et formation, encore faut-il que les différentes formes de transmission rencontrent les besoins des repreneurs. Parfois la rencontre ne se fait pas ou reste superficielle, mais dans tous les cas elle est faite d'ajustements, de ratification mais aussi de retours en arrière et d'invalidations. Il ne s'agit pas seulement de transmettre une boîte à outils mais aussi ce qui ne relève pas de savoirs, les dispositions personnelles, les valeurs, les processus d'adhésion ou de résistance à des modèles professionnels, d'attachements à un patrimoine, à un héritage, le désir, le plaisir, le dégoût...

Plus encore, à l'heure de l'écologisation des politiques et des pratiques agricoles, le travail de produire devient plus complexe. Le plus souvent, les savoirs relatifs à cette complexité ne sont pas stabilisés et les connaissances construites par expérience, insuffisantes.

Et alors comment transmettre quelque chose d'instable ? Le doute peut alors bénéficier au repreneur qui se voit accorder un espace d'innovation le plaçant lui-même en situation de contributeur à un avenir professionnel qui sera différent de celui de son prédécesseur.

Il ne peut pas y avoir de standardisation de la transmission lorsqu'elle se réalise au travail, il ne peut y avoir qu'une forme de singularité, de sur-mesure, où les savoirs ne disparaissent pas mais sont plutôt convoqués par le repreneur qui les met à l'épreuve.

Plus exactement, l'incertitude favorise une transmission dans les deux sens : le format de l'exploitation, sa taille, ses équipements, ses activités, peuvent évoluer et la nécessité de rendre viable le nouveau projet incite le cédant à prendre de nouveaux risques, y compris dans ses prescriptions.

Travailler avec et auprès d'une nouvelle personne ayant une trajectoire singulière, des attentes spécifiques et un engagement propre demande des accords et parfois le règlement de différends pour parvenir à dépasser l'incertitude.

Ce dépassement est permis par :

- la démonstration du faire mais aussi du comprendre des modes opératoires qui sous-tendent les actions ;
- la théorisation des situations pour capitaliser l'expérience accessible, au-delà de la sanction immédiate des actions à risque.

La transmission c'est aussi ça : le sang-froid d'un producteur expérimenté capable de rassurer sur la gestion des aléas, notamment par la résolution des problèmes nouveaux survenus pendant la phase de transmission.

Lorsque l'écart est grand entre la culture professionnelle du cédant et du repreneur, la transmission doit prendre en compte les savoirs et savoir-faire mais également des éléments d'adaptation plus dynamiques. Cette compréhension sera précieuse dans les situations de transmission vers des repreneurs Hors Cadre Familial, surtout lorsqu'ils arrivent d'autres secteurs d'activité (artisanat, commerce, services...). C'est tout ce qu'on souhaite en tous cas pour l'avenir de ce métier.

en savoir +



MARIE BUARD

RESPONSABLE PÔLE ECONOMIE & TERRITOIRES

m.buard86@bionouvellequitaine.com



notre cantine à l'heure du Bio

LES PLATEFORMES BIO, UN OUTIL DE RENCONTRE ENTRE LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA RESTAURATION COLLECTIVE

SUR LE TERRITOIRE CORRESPONDANT À L'ANCIENNE RÉGION POITOU-CHARENTES (VIENNE, DEUX SÈVRES, CHARENTE ET CHARENTE MARITIME), NOUS DISPOSONS D'UN OUTIL DE COMMERCIALISATION, NOMMÉ « MANGEONS BIO ENSEMBLE ». BASÉ À BRESSUIRE, DANS LE NORD DES DEUX SÈVRES. CETTE PLATEFORME A VU LE JOUR EN 2011 SOUS LA FORME D'UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COMMUN (SCIC).

Un intermédiaire facilitateur de l'approvisionnement en agriculture biologique locale

Mangeons Bio Ensemble, qui fêtera en 2021 ses 10 ans, est un acteur structurant du débouché restauration collective pour les agriculteurs en production ou en conversion biologique. Des plateformes comme Mangeons Bio Ensemble existent sur l'ensemble du territoire français, elles permettent de créer le lien entre l'offre et la demande en produits biologiques produits localement. Les plateformes ont la possibilité de rejoindre le réseau « Manger Bio », qui dispose d'un maillage territorial relativement complet.

Son objectif est double : faire accéder le plus grand nombre possible de convives à une offre bio et autant que possible locale sur les 4 départements de l'ex région Poitou-Charentes, et contribuer à structurer des filières de production pour répondre à la demande de la restauration collective.

FOCUS SUR LE STATUT JURIDIQUE DES SCIC



Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Commun reposent sur 4 grands principes. Premièrement, les salariés des SCIC sont associés de la structure, même s'ils peuvent accueillir des associés extérieurs à l'entreprise. La particularité des SCIC par rapport aux SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives) est de pouvoir accueillir des associés tels que des personnes publiques ou des bénéficiaires de la SCIC. Ensuite, comme toute coopérative, la structure repose sur un partage équitable du pouvoir, des risques et de l'information. Les grandes décisions sont prises en assemblée générale, selon le principe « une personne égal une voix ». Enfin, Les compétences et savoir-faire sont mis en commun au profit de la SCIC et du projet qu'elle porte.



La Carte des structures membres du Réseau MBIM



En effet, la demande de la restauration collective a des critères qui lui sont propres : par exemple les fruits et légumes doivent avoir un calibre homogène pour simplifier la distribution et passer dans les éplucheuses, les produits doivent être exempts de terre, ou être conditionnés en unités de manutention facilement utilisables par le personnel de cuisine (par exemple des sacs de 10 kg au lieu de 20 ou 50 kg). Dans le cas des viandes, la plupart des unités de production ne sont pas en mesure de valoriser des carcasses entières, elles vont valoriser des pièces à cuisson longue de type bourguignon. Ces différents paramètres font partie du quotidien des équipes de Mangeons Bio Ensemble ce sont des éléments maîtrisés, qui sont pris en compte comme base de travail, avec en amont la production agricole.

Mangeons Bio Ensemble est aussi un maillon facilitant pour les producteurs. En agissant comme un agrégateur de la demande de la restauration collective sur le territoire, la structure permet de travailler des volumes plus intéressants

pour un producteur. Dans une logique de maîtrise budgétaire et de lutte contre le gaspillage, il est nécessaire de garder à l'esprit que les acheteurs de la restauration collective commandent des volumes proches du juste nécessaire par rapport à la production culinaire et à la consommation. En pratique, sauf dans le cas de grosses unités de production culinaire préparant plusieurs milliers de repas par jour, cette demande demeure marginale par rapport aux capacités de rendement agricole des producteurs. Le rôle de structures telles que Mangeons Bio Ensemble pour massifier la demande est alors primordial.

en savoir +



MARC-ANTOINE DEHOUSSE

CHARGÉ DE MISSION RESTAURATION
COLLECTIVE

ma.dehousse@bionouvelleaquitaine.com

ENTRETIEN AVEC CÉCILE REMEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE MANGEONS BIO ENSEMBLE

Comment s'est déroulée l'année 2020, marquée par la pandémie mondiale ?

L'année 2020 avait bien démarré, avec en toile de fond les enjeux de la loi EGALIM qui rentre en pleine application en janvier 2022. La pandémie mondiale liée au coronavirus a provoqué un arrêt brutal au 15 mars de la fourniture de la restauration scolaire, d'entreprise et commerciale. Pendant le premier confinement, une fourniture en fruits vers les magasins spécialisés a pu se maintenir. Un frémissement a eu lieu en juin avec la reprise des écoles maternelles et primaires. Des collectivités, pour certaines très attentionnées à l'égard de la coopérative, ont fléchi un maximum de leurs approvisionnements pour la restauration collective vers les acteurs du territoire, et donc en partie vers MBE.

La rentrée de septembre a été dynamique et les contacts nombreux avec les nouvelles équipes municipales. On constate de plus en plus en réflexions sur les approvisionnements courts et en lien avec la loi Egalim.

Quelle est la méthodologie de travail avec les producteurs locaux (planification, logistique, politique tarifaire...)?

Nous avons deux solutions logistiques : soit une livraison plateforme avec un enlèvement chez le producteur, soit le producteur assure la livraison et nous retravaillons les prix en conséquence.

Concernant la politique tarifaire, nous travaillons dans l'échange sur les niveaux de prix avec un prix cible défini d'après nos pratiques d'achats actuelles et les infos du marché et bien sûr en accord avec les budgets alimentaires de nos clients.

Dans les orientations à venir nous voulons travailler les relations avec les clients sur une relocalisation de leurs approvisionnements. Cela passe notamment par la définition des besoins et le recrutement d'un chargé de mission sur la relation avec les producteurs.

Quelle est la méthodologie de travail avec la restauration collective (même critères) ?

Il semble comme nécessaire d'orienter vers une planification de la demande en restauration collective, et notamment de travailler avec des engagements en volume pour donner de la visibilité aux producteurs.

Quels sont les problématiques les plus récurrentes en amont et en aval? Comment les surpasser ?

En ce qui concerne l'amont, nous travaillons sur un changement de profil de producteurs pour aller vers plus de volume, notamment en maraichage. Il va par ailleurs y avoir une grande réflexion sur la circulation des denrées sur les territoires. Nous travaillons aussi à différencier l'offre biologique locale « paysanne » de la masse des denrées bio.

En ce qui concerne l'aval, il existe un véritable travail à mener sur l'accessibilité de tous les territoires et notamment les petites communes à notre offre. Cela passera par un travail approfondi sur le transport et la logistique.

Il est important de faire prendre conscience de la nécessité d'engager des volumes en réservation (et ce quasiment 1 an à l'avance) pour que les agriculteurs puissent travailler en conséquence leurs plans de culture.



zoom sur un territoire

SUSCITER DES VOCATIONS AGRICOLES POUR FACILITER LA REPRISE D'EXPLOITATIONS EN HAUT DE FRANCE

LA QUESTION DU SALARIAT AGRICOLE

Interview de Raphaëlle DELPORTE, chargée de projets Emploi et Alimentation à Bio en Hauts de France

Les pistes d'actions pour les collectivités locales sont nombreuses...

Mettre les acteurs autour de la table pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales dans la filière agricole

A l'origine portée par les entreprises pour élaborer leur stratégie de recrutement/formation/évolution professionnelles de leurs salariés, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est aujourd'hui menée à des échelles territoriales.

Le but : élaborer un plan d'action partenarial d'adaptation des dispositifs d'emploi-formation aux besoins existants et à venir d'un territoire et de ses acteurs économiques.

Dans le secteur agricole, il s'agit de mettre autour de la table divers acteurs du territoire pour anticiper les besoins en main-d'œuvre des fermes et des filières agroalimentaires locales, mobiliser les demandeurs d'emploi locaux pour répondre à des besoins, en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires (découverte des métiers agricoles, formation initiale agricole, etc.), former correctement les travailleurs aux nouvelles compétences qui leur seront nécessaires (pratiques bio, polyvalence entre polyculture et élevage, etc.).

Parmi les structures associées aux démarches de GPEC territoriales, on peut citer :

- les producteurs du territoire ;
- les structures qui les accompagnent (Groupement d'agriculteurs bio, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, CIVAM...);
- les structures qui accompagnent les demandeurs d'emploi / partenaires de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, Centres sociaux, CCAS...);
- les groupements d'employeurs / GEIQ (si existant sur le territoire);
- les acteurs de la formation agricole (EPLEFPA, MFR...);
- les institutions (DRAAF, département, région...).

Sensibiliser les agriculteurs et agricultrices du territoire aux solutions d'emploi partagé

L'étude menée en Hauts-de-France a montré que 76 % des producteurs bio interrogés n'ont pas recours aux services d'un groupement d'employeurs ou d'une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun) pour embaucher. Il est donc nécessaire de lancer des actions de sensibilisation à destination des producteurs pour faire connaître ces dispositifs d'emploi partagé. Le soutien de la collectivité pour financer, organiser, et relayer ces actions peut être précieux. Pour faire découvrir aux producteurs les nombreuses possibilités s'offrant à eux, la sensibilisation peut passer par la présentation des structures proposant des solutions d'emploi partagé et par des visites d'expériences collectives réussies.

CONTEXTE



L'agriculture bio permet de créer des emplois non délocalisables. Au vu de la progression des fermes bio à l'échelle régionale (+ 13,6 % en 2019) l'hypothèse a été faite que les emplois générés par l'AB pourraient peser favorablement sur le marché du travail.

En 2018, l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) des Hauts-de-France a réalisé une étude identifiant plusieurs freins à l'embauche d'ordres financiers, administratifs ou relationnels, notamment les compétences nécessaires à l'accueil de salarié-e-s et les difficultés à trouver des candidat-e-s.

Le Groupement d'Agriculture Biologique (GAB) des Hauts de France a alors initié plusieurs actions : organisation de formations à destination de salariés d'exploitation sur la découverte de l'agriculture biologique, intervention au sein de pôle emploi avec des actions de sensibilisation aux opportunités du monde agricole, la présentation d'opportunités de formations agricoles envers les demandeurs d'emploi et les conseillers. Ces initiatives ont suscité de l'intérêt de la part des demandeurs d'emploi, qui venaient nombreux aux interventions. Bio en Hauts de France souhaite également mettre en place un voyage d'études destiné aux élus pour les sensibiliser sur l'emploi agricole et travailler avec le Point Accueil Installation Transmission (PAIT) sur un programme « installation en maraichage bio - reprise de fermes ».

Le passage en bio, pour beaucoup de producteur-trice-s, signifie de devoir recourir à de la main d'œuvre pour la première fois ou d'accroître les embauches. Les freins d'ordres financiers, administratifs ou relationnels, s'ils ne sont pas pris en considération, peuvent se transformer en frein à la conversion. C'est particulièrement vrai dans les territoires où la main d'œuvre est peu disponible.

C'est pourquoi les collectivités territoriales peuvent aussi jouer un rôle de premier plan pour répondre à ces questions.



LES DISPOSITIFS D'EMPLOI PARTAGÉ EXISTANTS

- ▶ **Le Groupement d'Employeurs (GE)** agricole a pour vocation de mettre à disposition de ses fermes adhérentes des salariés agricoles qualifiés liés au groupement par un contrat de travail. Le GE peut ainsi permettre au producteur-trice-s de faire face aux fluctuations de leur activité, à la saisonnalité... Les salariés tournent donc sur plusieurs fermes selon des calendriers définis : chaque semaine, selon les mois de l'année... Le GE peut aussi apporter à ses membres son aide ou son conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines.
- ▶ **Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)** fonctionne sur le même principe, c'est-à-dire la mise à disposition des salariés sur les fermes adhérentes ayant des besoins. Mais, contrairement aux groupements d'employeurs classiques, les GEIQ embauchent des personnes n'ayant pas nécessairement de bagage agricole et souhaitant, tout en étant salarié, se former. Ils suivent donc, durant les périodes creuses d'activité, une formation qualifiante.
- ▶ **Les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)** peuvent désormais, elle aussi, développer l'activité « groupement d'employeurs ». Les salariés peuvent être mis à disposition des adhérent-e-s et travailler sur des missions variées, pas nécessairement liées à l'entretien ou à l'utilisation du matériel de la CUMA.

Dans le cas où ces structures de l'emploi partagé ne sont pas présentes sur le territoire, la collectivité peut aussi être à l'origine de leur création. Dans le Pas-de-Calais, la Communauté de Communes Sud Artois, après avoir mené une étude-action visant à évaluer les besoins et identifier les problématiques de qualification sur son territoire, a opté pour la création du GE – GEIQ 3A (pour Agricole et Agro-Alimentaire) pour répondre, entre autre, à la question de la fidélisation de la main-d'œuvre dans les fermes de son territoire.

Soutenir l'organisation de formations pour les producteurs-employeurs et pour les salariés agricoles

Employer demande aux producteurs des compétences spécifiques, que ce soit en termes de démarches administratives, de réglementation ou de gestion humaine des salariés. Pour ces raisons, de nombreux producteurs ne se sentent pas armés pour assumer ce statut d'employeur. Le développement d'une offre de formation liée au rôle d'employeur, au management d'équipe est l'une des pistes à explorer.

Les collectivités territoriales peuvent contribuer à cibler/adapter les contenus de ces formations au contexte spécifique de leur territoire (suite à une démarche de GPEC territoriale par exemple). Elles peuvent aussi soutenir l'organisation de ces formations sur leur territoire (financements, communication/relais auprès des producteurs, aspects logistiques).

Au-delà de la formation des producteurs et salariés déjà ancrés dans le monde du travail, l'adaptation des contenus

de formation initiale aux évolutions du monde agricole est nécessaire pour répondre aux enjeux sociétaux actuels. C'est pourquoi, les structures d'enseignement agricole initiale, lorsqu'elles existent sur un territoire, sont à associer à la démarche !

Améliorer la disponibilité de la main d'oeuvre locale en permettant aux demandeurs et demandeuses d'emploi de découvrir les métiers des filières bio

Afin de répondre aux besoins grandissant de main d'œuvre dus à l'augmentation du nombre d'exploitations bio, il semble évident que les partenaires de l'emploi (Pôle Emploi, mais également toutes les structures émanant des collectivités territoriales, CCAS, centres sociaux, missions locales) ont un rôle à jouer.

Pour toucher le public demandeur d'emploi, sensibiliser les personnes qui les conseillent et les accompagnent aux opportunités de la filière bio constitue la première étape. Dans un second temps, l'organisation de semaines découvertes des métiers de la bio ou de journées thématiques bio pour être au plus proche de la réalité du terrain permet, aux demandeurs d'emploi comme à leurs conseillers, de mieux appréhender les postes disponibles ainsi que les valeurs et les spécificités de la bio.

Pour anticiper les besoins naissants, les partenaires de l'emploi, quels qu'ils soient, ont intérêt à appréhender la diversité des métiers que l'agriculture a à offrir, l'étendue des possibilités de formations agricoles initiales et continues, mais aussi la quête de sens dans le travail, motrice pour beaucoup de producteurs qui passent en bio.

Au-delà de ces témoignages introduisant le contexte de la transmission agricole et les pistes d'actions envisageables, **le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)** a publié un document intitulé « **Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !** ». Il traite de renouvellement des générations, formule des propositions concrètes pour faire en sorte que celles et ceux qui souhaitent exercer ce métier puissent y parvenir dans de bonnes conditions et appelle à la mobilisation de tous les acteurs concernés, qu'ils relèvent ou non du secteur agricole.

Il incite les collectivités à mettre en place des politiques publiques ambitieuses et à amplifier leurs actions, notamment à travers le repérage des terres se libérant, la mobilisation des biens communaux, le portage du foncier et le soutien aux structures favorisant la transmission et l'installation (réflexion sur comment renforcer l'accompagnement proposé pour les porteurs de projets, comment les acteurs agricoles peuvent s'organiser etc).



<https://territoiresbio.fr/developper-des-filieres-bio/developper-lemploi-en-ab-un-defi-et-une-opportunite-pour-les-territoires/>

<https://www.lecese.fr/travaux-publies/entre-transmettre-et-sinstaller-lavenir-de-lagriculture>



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

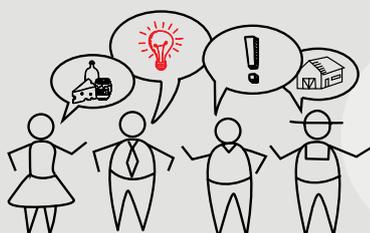
05 49 29 17 17

territoires@bionouvelleaquitaine.com

vous accompagne dans votre projet

de développement de territoire en 5 étapes

1 Identifier les enjeux de votre territoire

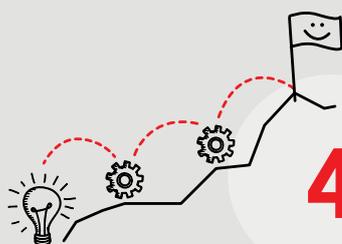


2 Analyser le contexte agricole et alimentaire

ainsi que les jeux d'acteurs de votre territoire pour comprendre les freins et les leviers d'actions.

3 Définir la stratégie

qui répond à vos enjeux et qui tient compte du contexte local.



4 Définir un plan d'action

avec des objectifs à court et moyen terme.

5 Mettre en place concrètement les actions adaptées

à la stratégie et au potentiel de votre territoire.



Décembre 2020

Territoire BioLogique

est édité par la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine

347 avenue Thiers - 33100 Bordeaux

N° SIRET 531 163 939 00014

www.bionouvelleaquitaine.com

Tél. : 05 56 81 37 70 - info@bionouvelleaquitaine.com

Directeur de la publication : Sylvie Dulong

Ont contribué à ce numéro :

Textes : Delphine ECOUELLAN, Nathalie ROUSSEAU, Marie BUARD, Romain BADUEL, Marc-Antoine DEHOUSSE, Valentina REBASTI

Illustrations / Photos : Bio Nouvelle-Aquitaine,

Conception graphique : Maéva Debordes - Mise en page : Charlène Baraton

SOUTIEN FINANCIER

